

HALTE A LA DESTRUCTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES !!!

Des maurepasiens nous ont alertés à propos d'une importante *construction située directement en bord de forêt au dessus du cimetière*. Renseignements pris, un permis de construire a bien été accordé, stipulant qu'aucun arbre ne serait abattu.

Situé en zone ENS (Espaces Naturels Sensibles d'une part, **Zone Naturelle ND, et Espaces boisés classés (EBC)** d'autre part, soit 3 protections, nous nous étonnons qu'une telle autorisation ait pu être donnée.

M. le Maire nous a affirmé que tout a été fait dans la légalité. Nous avons constaté sur place que plus de deux arbres avaient été coupés. Or, si une telle opération est possible sur un terrain autant protégé, ne doit-on pas s'inquiéter pour l'ensemble des zones naturelles ? Nous nous interrogeons sur l'efficacité de la réglementation qui n'assure pas la protection souhaitée de cette espace.

Aujourd'hui, au nom des associations maurepasiennes engagées dans la protection de notre patrimoine naturel et historique, « Maurepas d'hier et d'aujourd'hui », « les amis des bois de Maurepas » et « la Vallée aux chevaux » nous dénonçons la construction (agrandissement de 165 m²) d'une maison d'habitation et l'abattage d'arbres dans une zone naturelle ultra protégée de Maurepas.

Nous déplorons que le déboisement, qui a été fait, de manière massive, porte atteinte de manière irréversible à un site apprécié de tous les maurepasiens.

À cet endroit se trouvent le Donjon de Maurepas qui date du 12^{ème} siècle et les châtaigniers pluri centenaires qui représentent le patrimoine naturel et historique de notre ville. Le Donjon de Maurepas est inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 19 juillet 1926. A ce titre, il bénéficie de 500 mètres de protection.

Si l'ensemble de ces travaux est légal dans ce site si exceptionnel ; cela veut dire que toutes **les mesures de protection actuelles ne sont pas suffisantes face aux pressions urbanistiques qui menacent notre patrimoine** naturel et historique.

En effet, au-delà de cet exemple particulier, c'est le bois Prud'homme dans son ensemble qui fait l'objet de coupes répétées en toute illégalité depuis des années !!!!

Nous nous inquiétons des conséquences sur le caractère et l'intérêt du site, sur les paysages et la conservation des perspectives.